

COMPTE-RENDU de la réunion du lundi 20 mai 2019 – 18h30 :

Présents : JL GOUDIER – P DEVARISSIAS – P BLANCHER – J.L SAGE – F BREUIL (arrivé à 19h15) - F BONNAUD (arrivé à 18h50) - L De Marchi - E. MAZABRAUD - F ROUSSEAU –

Excusé : M Charbonel

Secrétaire de séance : Laurent De Marchi

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 11/04/2019 :

Une erreur a été mentionnée concernant le point 3 à savoir : le maire ne votant pas le CA, il fallait noter 5 pour et non 6 comme mentionné aussi bien pour la commune que pour l'assainissement.

Jean-Louis Sage fait part d'un courrier en réponse au point 7 du compte-rendu de la réunion du 11 avril 2019. (annexé à ce compte-rendu)

Il désire voir le registre des arrêtés –

Nota : toute personne peut consulter en mairie les arrêtés du maire ainsi que les délibérations.

2 – Le maire fait part au conseil du compte-rendu du diagnostic assainissement du bourg et indique qu'il faudrait en son temps déposer une demande de subvention auprès du Département et de l'Agence de l'Eau.

Arrivée de Frédéric Bonnaud

3 – Le St-Eutrope : Le maire fait part du message de la Sté SOLIHA et de EPF Nouvelle Aquitaine indiquant qu'il sera difficile d'équilibrer l'acquisition et la restauration du St-Eutrope.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide qu'il ne peut pas se porter acquéreur de cet immeuble. Mr et Mme PONSIN en seront informés.

(Le maire fait part au conseil du courrier de Maître Exbrayat concernant la succession André GARNIER)

4 – Voyage scolaire de fin d'année. Il a été décidé que la commune financera le déplacement par bus. (environ 1000 €).

5 – Tarifs transport scolaire : Modification cette année du système de tarification qui se fera suivant le coefficient familial. Les élèves résidant à – de 3 km de l'établissement scolaire ainsi que les élèves ne respectant pas la carte scolaire (hors zone), seront facturés quant à eux 195 euros par an. Cette année, la navette entre les 3 communes est payante. Les municipalités du RPI ont décidé de prendre en charge cette dépense afin que la navigation entre les 3 écoles reste gratuite.

6 – Le maire indique que le site du Boucheron a été accepté par le SYDED pour l'installation d'un nouvel éco-point.

Cet endroit a été jugé dangereux par certains membres du conseil municipal.

Arrivée de Fabrice Breuil

Il a été décidé de rechercher un autre endroit pour l'installation d'un nouvel éco-point afin que la redevance incitative applicable au 1^{er} janvier 2020 puisse être facilitée pour tout habitant de la commune.

7 – PLUI : l'enquête publique se déroule du 20 mai 2019 au 19 juin 2019 -

8 – Informations diverses :

Discussion

- autour de l'engazonnement du cimetière suite à la réglementation d'utilisation de désherbant. De plus la question a été posée quant à la constitution d'un règlement du cimetière sur les différentes plantations que les familles peuvent faire.
- Sur le bilan financier de la visite des alsaciens : inférieur à 1 900 € / commune.
- Création d'une association de randonneurs.
- Constitution de la tenue du bureau de vote pour les élections européennes.

** Ajout d'une délibération approuvant la carte d'assainissement des eaux usées ainsi que le zonage d'assainissement.

Fin de la séance : 20h05